



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre

Réf : D19009933

Paris, le

09 JUIN 2020

Monsieur Damien CARÈME
Député Européen
Bât. ALTIERO SPINELLI
08G209
60, rue Wiertz / Wiertzstraat 60
B-1047 Bruxelles/Brussel
BELGIQUE

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur votre souhait d'être informé sur l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement français concernant le plan d'élimination des munitions déversées dans les mers du Nord et Baltique lors des deux conflits mondiaux.

A l'issue de la Seconde guerre mondiale, des quantités importantes de munitions conventionnelles et chimiques d'origines diverses mais notamment allemandes ont été déversées par les belligérants dans plusieurs zones maritimes. Les zones situées en Mer du Nord et en Mer Baltique sont les plus problématiques car les munitions y sont immergées à faible profondeur. De telles pratiques étaient courantes à l'époque.

Nous n'avons pas connaissance d'immersions d'armes chimiques allemandes issues de la Seconde guerre mondiale dans les eaux territoriales françaises.

Un certain nombre d'initiatives ont été prises sur cette question (Commission d'Helsinki. Convention pour la protection de l'Atlantique du Nord-est, Conseil de l'Europe) mais aucune, à ce jour, n'a abouti à des recommandations concrètes ou engageantes.

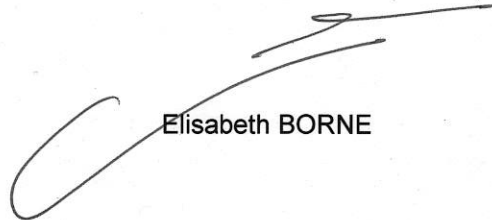
Les experts estiment que les risques que font peser ces armes immergées sur l'environnement et sur la sécurité des populations sont à ce stade difficiles à évaluer, faute d'études scientifiques précises sur leur état de détérioration et sur le comportement de ces agents dans les conditions physicochimiques particulières de leur immersion. Cependant, ces experts, sur la base des munitions remontées fortuitement, estiment que l'état de conservation des stocks connus est largement moins dégradé dans l'ensemble que ce que le documentaire récemment diffusé peut laisser penser.

La France est consciente de cette problématique. Elle étudie la mise en place de travaux interministériels sur plusieurs années, sous l'égide du secrétariat général de la défense nationale et du ministère des armées, qui visent :

- à disposer d'une cartographie précise des zones concernées et de la nature des munitions immergées ;
- à recueillir des informations scientifiques fiables, y compris auprès des autres pays qui sont confrontés aux mêmes problématiques, sur le comportement des munitions dans l'eau de mer et le comportement de leur contenu en cas de fuite. Une réflexion sur la modélisation du vieillissement de ces objets est également initiée et, en fonction des possibilités, corrélée avec des observations qui pourront être pratiquées in situ ;
- à étudier l'opportunité de mettre en place, dans un second temps et une fois les potentielles zones à risques identifiées, une surveillance environnementale ponctuelle qui permettra de détecter d'éventuels indices de pollution.

Ces éléments techniques seront utilisés pour compléter les dispositifs de protection civile et environnementale existants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes salutations les plus sincères.



Elisabeth BORNE